

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

☎ 03.88.70.62.28

www.hengwiller.fr

mairie.hengwiller@orange.fr

Séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2023

Sous la présidence de M. le Maire

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Quorum : 6

Date de convocation : 4 décembre 2023

Étaient présents en séance : MM. BLAES Marcel - UHLMANN Christian – KIEFFER Christophe – BURGER Patrick –FRENKEL Jean- Louis – HEIM Raphaël -Mme BIANCHI Nathalie - M. OERTEL Christian

Mme ANDRES Aurore a donné procuration à M. FRENKEL Jean-Louis

Nombre de votants 9 dont 1 procuration

Absent excusé : M. FRITZ Julien

Absente non excusée : Mme DIETRICH Nathalie

Assistait en outre à la séance Mme Marie-Thérèse GASSER, Secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de la séance du 23 novembre 2023
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Création d'une aire de jeux – devis
- 4) Décision modificative – Budget 2023
- 5) Avis sur la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols (documents qui vous ont été transmis le 20 novembre)
- 6) Communications et divers

2023 – 09 – 01 - Approbation de la séance du 23 novembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

2023 – 09 – 02 - Désignation du secrétaire de séance

M. Jean-Louis FRENKEL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2023-09-03 Création d'une aire de jeux – devis –

M. Raphaël HEIM, rapporteur, remet à M. le Maire l'ensemble des devis concernant ce projet après négociation et mise en concurrence des 3 entreprises consultées ci-dessous :

- 1) Société SATD Z.A. 7, rue Creuse Fontaine 67130 RUSS pour un montant de 46 843.08 T.T.C
- 2) Société HUSSON 12, rue Joseph WEISS PFASTATT pour un montant de 44 230.50 € T.TC.
- 3) Société EPSL 173, rue du Maréchal 67381 LINGOLSHEIM pour un montant de 36 000 € T.T.C

Il rappelle aux conseillers que ces devis ont été étudiés et comparés lors de réunions de travail en fonction de la nature des prestations et des structures souhaitées et propose de retenir le projet de la Société EPSL s'élevant à 36 000 € T.T.C.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal après délibérations, à l'unanimité des membres, décide :

de retenir le devis de la Société EPSL pour un montant de 36 000 € T.T.C
de réaliser les travaux,
d'inscrire la somme de 36 000 € au budget de la commune en 2024
de solliciter le maximum de subventions auprès des Services de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région afin d'alléger la charge financière inscrite au budget communal

2023-09-04 Décision modificative – Budget 2023

Afin d'ajuster les régularisations concernant la fiscalité et de pallier à d'éventuelles dépenses imprévues de fonctionnement de fin d'exercice, M. Le Maire propose les virements de crédits suivants :

Du chapitre 011 – article 60 632 petit équipement au chapitre 014 article 73922
Fonds de péréquation : 100 €
Du chapitre 011 – article 60 632 petit équipement au chapitre 022 article 22
dépenses imprévues de fonctionnement : 1000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, autorise le Maire à effectuer les virements de crédits suivants :

Du chapitre 011 – article 60 632 petit équipement au chapitre 014 article 73922
Fonds de péréquation : 100 €
Du chapitre 011 – article 60 632 petit équipement au chapitre 022 article 22
dépenses imprévues de fonctionnement : 1000 €

2023-09-05 Avis sur la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols

M. le Maire soumet au conseil municipal la composition de la conférence régionale de la gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols et informe le conseil municipal que la Région a accepté de porter le nombre de Scot à 10 au lieu de 5 ce qui rend la situation plus favorable pour les territoires que celle prévue par loi.

Le conseil municipal prend acte de cette information et ne souhaite pas émettre d'avis sur ce point.

2023-09-06 Communications et divers

- a) **Fête du 3^e âge** La fête du 3^e âge aura lieu le 21 janvier 2024 le traiteur retenu est M. Christophe UHLMANN
- b) **Atelier Municipal** Le maire informe le conseil municipal que l'eau s'infiltré par le toit et qu'il va faire une déclaration de sinistre à l'assurance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Le Maire, Marcel BLAES